

tutionnelle réunissant les premiers ministres de toutes les provinces et du gouvernement fédéral, et c'est ainsi que nous poursuivrons ces négociations. Des discussions bilatérales entre une ou deux provinces et le gouvernement fédéral peuvent parfois être utiles, et les résultats de ces entretiens doivent rallier toutes les parties intéressées.

[Français]

M. Fortin: Je désire poser une autre question supplémentaire, monsieur le président.

Étant donné les nouvelles qui nous parviennent à l'effet que le gouvernement du Québec serait disposé à participer à de telles ententes bilatérales, afin de trouver un terrain d'entente quelconque, le gouvernement fédéral a-t-il été saisi d'une telle demande officiellement? Dans l'affirmative, y a-t-il satisfait?

[Traduction]

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, la seule nouvelle que nous ayons de la province de Québec c'est la déclaration de son premier ministre dont je viens tout juste de citer un extrait. Le gouvernement du Canada serait heureux que le gouvernement du Québec expose ses vues davantage au premier ministre du Canada en sa qualité de président de la conférence constitutionnelle.

L'hon. George Hees (Prince-Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question est supplémentaire à la première question posée par le chef de l'opposition au premier ministre suppléant. J'ai noté les paroles du premier ministre parce qu'elles m'ont impressionné. Il a déclaré que la constitution avait relativement peu d'importance, pour ensuite ajouter que, quant à lui, il serait tout à fait satisfaisant de continuer comme nous le faisons depuis des années. N'est-il pas clair, à la Chambre et au pays, que le premier ministre est tout à fait satisfait de laisser notre constitution aux mains du Parlement britannique, comme le chef de l'opposition l'a dit dans sa question?

M. l'Orateur: C'est là un argument.

LE PROJET DE CHARTE—ÉLUCIDATION DES AMBIGUÏTÉS

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur le président, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant.

Étant donné que le très honorable premier ministre disait dernièrement aux provinces que l'acceptation de la charte de Victoria devait se faire dans un délai déterminé, à défaut de quoi il faudrait beaucoup de temps pour réviser la constitution canadienne, le gouvernement canadien a-t-il changé d'opinion depuis et est-il disposé à inviter, dans un avenir rapproché, les provinces à étudier les ambiguïtés dont parle le premier ministre du Québec, afin de pouvoir sauver la confédération canadienne?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, comme le sait fort bien le député, la décision d'accorder encore dix jours aux gouvernements

qui étudient ces propositions depuis février a été prise de façon concertée et non sur l'initiative du gouvernement fédéral. Aucun gouvernement, à ce moment-là, n'a réclamé un délai supplémentaire. Les premiers ministres qui, en février, avaient étudié les mêmes questions, ont estimé ce délai raisonnable pour consulter leurs gouvernements respectifs et décider s'ils étaient disposés à accepter la charte telle qu'elle avait été rédigée. La situation actuelle est la suivante: si la province de Québec veut d'autres explications sur les conditions de la charte acceptées par toutes les parties, et pas seulement par le gouvernement fédéral, alors...

L'hon. M. Stanfield: Elles n'ont pas été acceptées.

L'hon. M. Sharp: Elles ont été acceptées par les premiers ministres pour être soumises à leurs cabinets respectifs.

L'hon. M. Ricard: Ce n'est pas la même chose.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Sharp: Nous attendons donc que le gouvernement du Québec...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LE REFUS DU QUÉBEC D'ACCEPTER LE PROJET DE CHARTE—PRÉPARATION D'UN RAPPORT PAR LE COMITÉ PARLEMENTAIRE MIXTE

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant.

Je voudrais savoir si l'honorable ministre, à la suite du refus du Québec d'accepter la charte de Victoria, demandera au comité parlementaire mixte sur la constitution de présenter un rapport sur les questions constitutionnelles au Parlement, ou si le gouvernement demandera tout simplement que ce comité soit dissous.

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Le comité est maître de son activité, monsieur l'Orateur.

ON RÉCLAME LA TENUE D'UN DÉBAT SUR LE PROJET DE CHARTE AVANT L'AJOURNEMENT D'ÉTÉ

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire également poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant.

Compte tenu de l'importance de cette question d'ordre constitutionnel, et étant donné l'intérêt qu'y portent tous les députés, l'honorable ministre serait-il disposé à recommander aux partis de l'opposition la tenue d'un débat d'une journée, avant le 30 juin?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, il faudrait l'assentiment des divers partis, mais sauf erreur, le temps de la Chambre est retenu par les questions dont elle est saisie.